

**Mairie de  
RIVIÈRES  
Charente  
16110**

-----  
☎ : 05.45.62.05.01

@ : [mairie.rivieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.rivieres@wanadoo.fr)

🌐 : [www.rivieres16.fr](http://www.rivieres16.fr)

À Rivières, le 5 mai 2020

Monsieur Michel CUNY, Maire de RIVIÈRES  
Monsieur Renaud SUBERVILLE, Directeur  
suppléant de l'école publique

À

**Les parents d'élèves  
École publique de Rivières  
16110 RIVIÈRES**

**Objet : Réouverture de l'école à compter du 12 mai 2020**

Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte de la décision du Président de la République de fixer le début du déconfinement à la date du 11 mai 2020, et d'accueillir de nouveau les élèves dans les écoles à compter du 12 mai, dans le respect du protocole sanitaire définitif établi par l'Éducation Nationale et dans la connaissance de l'avis du conseil scientifique en date du 24 avril 2020, ce sont réunis le 4 mai, pour définir les modalités de reprise de la réouverture, Mme GAUTHIER et M. SUBERVILLE pour l'école, Mme BOURGOIN-ZORZOLI et M. RAYMOND, adjoints, Mme CASTAGNET, présidente de l'association des parents d'élèves, membre du Conseil d'École et nouvelle élue, et des agents communaux.

Il a d'abord été précisé que suite aux enquêtes parallèles de la mairie et des enseignants le nombre d'enfants de parents volontaires pour les remettre à l'école s'élève à 91 au 4 mai.

Les critères retenus conjointement pour prioriser les élèves sont :

- Les élèves dont les parents ont une profession définie comme prioritaire par l'État (soignants, enseignants, forces de l'ordre, ...)
- Les élèves dont les deux parents travaillent et qui ne sont pas au chômage partiel
- Les élèves en difficulté contactés par les enseignants

Nous précisons que si on atteint plus de 15 élèves par enseignant présent (nombre maximum d'élèves autorisés par classe), alors il sera nécessaire de créer des demi-groupes accueillis sur un fonctionnement en demi-semaine (lundi/mardi groupe 1 – jeudi/vendredi groupe 2).

Les enseignants informeront toutes les familles individuellement pour leur préciser si leur enfant est accueilli à l'école et sous quelle modalité.

Au regard de l'impossibilité d'éviter les contacts directs en toute petite section, petite section, et moyenne section entre les élèves eux-mêmes, avec les enseignants et les ATSEM, lors des repas, il a été décidé de ne pas accueillir ces classes à compter du 12 mai prochain.

De même, pour des raisons d'impossibilité de maintien des mesures de distanciation, du fait qu'il n'est pas conseillé de faire porter un masque aux enfants, et de ce fait devant l'impossibilité de nettoyer les sièges conformément aux normes, il a été décidé de ne pas maintenir le service de transport scolaire offert habituellement aux familles.

La garderie est maintenue mais selon des horaires modifiés :

- Garderie du matin : 8h00/8h20
- Garderie du soir : 16h00/17h30

Au regard des effectifs qui seront accueillis, la cantine fonctionnera selon le même principe des 3 services en maintenant les mesures de distanciation physique requises.

Le goûter serait toujours possible à 16h45 pour les enfants dont les parents en aurait prévu un.

Pour les parents dont les enfants iront à l'école, une charte d'engagement vous sera transmise pour acceptation avant la rentrée des classes. Il y sera notamment rappelé des bonnes pratiques vestimentaires, l'impératif de ne pas déposer son enfant à l'école en cas de suspicion d'infection par le COVID-19 et l'obligation du respect par tous, adultes comme enfants, des mesures barrière.

Nous savons quel impact ces mesures, contraignantes, auront sur votre vie quotidienne et votre reprise éventuelle du travail. À ce propos, pour celles et ceux qui auraient besoin d'un justificatif auprès de leur employeur, l'école pourra vous fournir une attestation sur l'honneur d'impossibilité de retour à l'école de votre enfant.

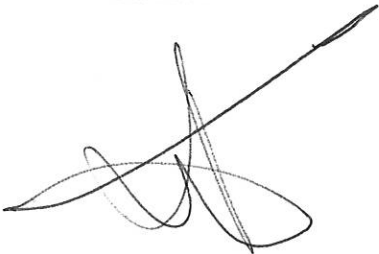
Nous savons aussi que beaucoup d'enfants sont impatients de revenir à l'école pour pouvoir retrouver leurs amis notamment. Nous vous invitons à les prévenir que la plupart des jeux habituels seront impossibles, et que les récréations seront réduites au strict nécessaire

Soyez certains que nous avons œuvré, et que nous œuvrerons, élus comme enseignants chacun dans son domaine, pour assurer la santé de vos enfants et celle de ceux qui les entourent tant chez eux qu'à l'école, et pour limiter au maximum l'impact sur les apprentissages.

Restant à votre écoute,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Le Directeur de l'école,  
Renaud SUBERVILLE



Le Maire,  
Michel CUNY

